

APPENDICE No 6

ment invalide trois cent soixante-cinq jours par année, je vous demande comment on peut arriver à lui assurer une vie simplement confortable surtout dans des temps comme ceux que nous traversons. N'était des autres organismes comme la Croix-Rouge et autres qui leur viennent en aide et fournissent le lait et l'habillement là où la pension ne suffit pas, je me demande comment les vétérans et leurs familles pourraient se tirer d'affaire. Combien de fois, à propos de cas de tuberculose surtout, je me suis demandé si, advenant que l'on fournisse une pension à peine suffisante au vétéran et à sa famille, pour le temps où ces gens exigent un repos complet, en y ajoutant l'alimentation et l'habitation appropriées, il ne serait pas préférable que le Gouvernement leur accordât disons pour trois ou cinq ans une pension complète, je veux dire une pension pour invalidité complète, au lieu de leur accorder une pension moindre. Et où en suis-je arrivé? A ceci, après deux, trois ou quatre ans, le rapport porterait cette mention: "Classement: pas d'amélioration. La situation est telle. Absolument impropre à tout travail rémunérateur."

Je désirerais vous parler d'un sujet qui s'est rendu à Ottawa et dont je suis tout particulièrement orgueilleuse. Il fait partie de notre organisation. Il y a cinq mois, en janvier il s'est présenté à la clinique des poitrinaires. C'était un cas d'amputation, un cas sérieux, amputation de la jambe à la hauteur de la hanche. Il désirait se renseigner sur l'état de ses poumons. Il avait la mort sur la figure et s'avançait sur ses deux béquilles. Le rapport définitif sur son cas m'a été communiqué naturellement. Or, il n'est pas tuberculeux, mais soupçonné de l'être. Je lui demandai la date de son amputation, vu l'absence, au revers de son veston, de cette insigne. "Depuis quand êtes-vous amputé?"—"Depuis deux semaines, ma sœur".—"Je le pensais".—"Êtes-vous membre de l'organisation?"—"Non, mais le président va me proposer à la prochaine réunion". On l'a proposé; il a été accepté il y aura demain huit jours, et il s'est rendu avec sa canne à la clinique des poitrinaires pour y être réexaminé. Je lui demandai: "Quand avez-vous reçu votre jambe?"—"Hier, ma sœur".—"Ne croyez-vous pas que vous y allez un peu fort, pour une deuxième journée"? sachant ce que je savais sur les moignons malades. "Non, j'ai un moignon absolument sain". Et je me disais in petto: "J'imagine que ton courage est à la hauteur de ton moignon". Il était de ceux qui ont marché du Château Laurier au Parlement, aujourd'hui même, pour déposer une couronne sur le monument commémoratif du colonel Baker; il s'avançait devant moi sans canne, et cela une semaine seulement après avoir obtenu une jambe artificielle. Des années durant, cet homme avait été gisant sur un lit d'hôpital jusqu'au jour où les médecins lui ont déclaré qu'il lui faudrait subir une opération. Il avait gardé sa jambe aussi longtemps qu'il l'avait pu, et maintenant qu'il en a une autre il fait de son mieux. Mais cet esprit qui l'a fait se décider à effectuer le voyage d'Ottawa sans béquilles est ce qui, dans son cas, m'a empoignée".

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici M. Lyons, aveugle de guerre, que nous serions certainement fort aises d'entendre.

M. LYONS: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je sens que, après les discours que vous venez d'entendre, je ne pourrais rien ajouter qui pût servir la cause.

Je suis ici au nom de ceux qui ont perdu les deux yeux pour avoir participé à la Grande guerre. La situation de ceux qui ont perdu la vue est terrible. Si je me levais dans cette enceinte pour demander un traitement de faveur, je n'établirais aucun précédent car le gouvernement canadien a établi lui-même le précédent en faveur des soldats aveugles en instituant ici-même à Ottawa, il y a quelque quatre ou cinq ans, un organisme que l'on a confié à un aveugle de guerre, le capitaine Baker, et qui est situé rue Victoria. Je vous prierais de bien vouloir étudier sous toutes leurs faces les déclarations de Miss Jaffray et